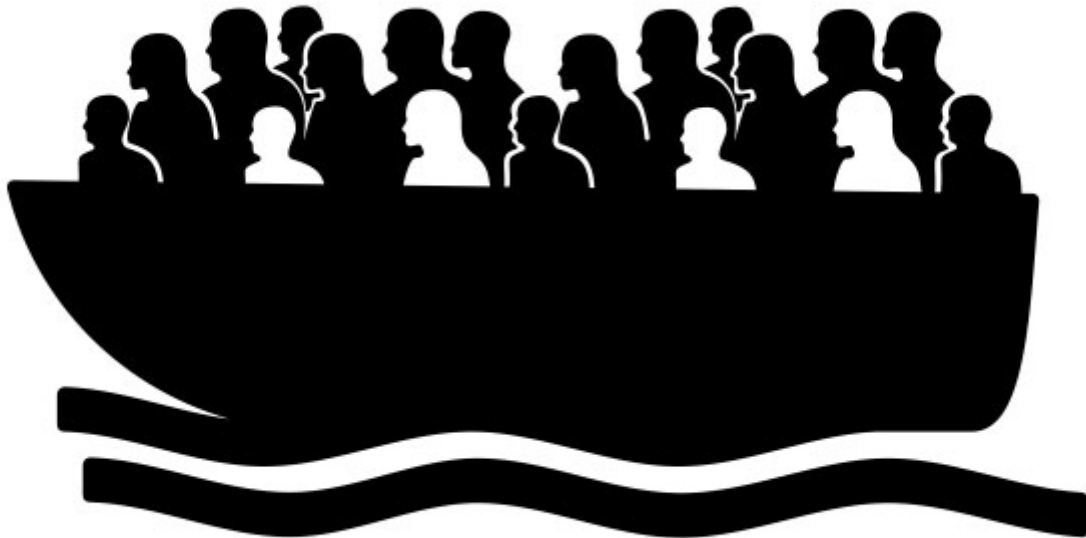


## Dire le fait migratoire. Les mots et leurs enjeux

Publié le 30 juin 2017 – Mis à jour le 5 février 2018

La présence de non nationaux permet de prendre la mesure de l'arbitraire légitime contenu dans les opérations de classification et de définition des immigrés et de l'immigration (ordinaire et « clandestine »), celles qui organisent l'inclusion et l'exclusion nationales, c'est-à-dire celles qui permettent ou qui interdisent le droit d'avoir des droits.



© Jason Dilworth - Noun project

Est réfugié au sens de la **Convention de Genève de 1951**, la personne qui a déposé une demande d'asile et qui, après instruction de celle-ci, a obtenu le statut de réfugié. La *Convention de Genève* énumère cinq causes de persécution. On peut être persécuté à cause de sa « race », sa « religion », sa « nationalité », son « appartenance à un certain groupe social », ses « opinions politiques ». La notion de « réfugié politique » n'a en réalité aucune existence juridique. Elle n'est mentionnée nulle part dans la *Convention de Genève* de 1951. Pourtant elle est sur toutes les langues et c'est elle qui surgit spontanément dès qu'il s'agit de juger une persécution ou une demande de protection.

### Sans papiers *versus* clandestins

Il existe une différence structurale importante entre le monde des **Sans papiers** et le **monde des clandestins**. Les Sans papiers sont un problème politique qui relève de la négociation et du marchandage entre forces sociales et institutions. Les « clandestins » (en transit ou non) relèvent de l'**urgence humanitaire**. Les Sans papiers sont devenus un peu plus que les porteurs d'une simple revendication, celle de vouloir vivre et travailler en France. Ils possèdent aujourd'hui un nom commun, se rassemblent sous une identité commune et défendent une cause commune. Avec les Sans papiers, l'institution d'une communauté fermée et proportionnelle devient à la fois fragile, aléatoire, non définitive. Cette figure se sépare résolument de celle du « clandestin ». Si le Sans papier a déjà une « place » et tente de la légaliser, le clandestin ne cesse d'en chercher une et devient, à cause de sa mobilité contrainte et de son **absence d'assignation territoriale**, un danger pour l'équilibre écologique, politique, humain et culturel de nos sociétés. C'est à leur propos qu'à défaut d'intervenir (par impuissance, indifférence, réalisme cynique ou intérêts bien compris) sur les

mécanismes politiques et économiques qui produisent et entretiennent les mouvements forcés de populations, les États, les ONG et les agences internationales se préoccupent avant tout de mettre en œuvre des dispositifs informationnels pour dissuader les ignorants de partir en aveugle vers des contrées dangereuses et inhospitalières.

## Du départ à l'exil

Ceux qui partent savent deux choses avec certitude, probablement les seules. Tout d'abord, que rien n'est plus possible dans le monde que l'on veut quitter ; ensuite, qu'avec le départ, tout redevient envisageable. Dans l'envisageable est inclus l'hospitalité dans un pays susceptible de la donner. Mais qu'est-ce que l'**exil**? L'exil n'est ni une nostalgie ni une douleur, c'est inséparablement une expulsion (mettre en dehors de) et un mouvement (une série de déplacements dans le temps et dans l'espace et une modification du système de référence). Partir de chez soi pour entrer par « effraction » dans la nation d'autrui et devenir un hôte abusif, c'est prendre la responsabilité de se défaire de ses liens et donc de **se délier d'une identité civile et sociale reconnue**. Avec ces populations embarrassantes, il s'agit ici avant tout de politique, c'est-à-dire de droits, de torts et de différends, en un mot de justice et d'injustice. Les scènes et les mises en scène, comme les histoires personnelles montrent l'universalité des épreuves et des actions et sont autant de situations dont je peux dire qu'elles permettent d'accéder d'aussi près que possible à la vie à la fois ordinaire et extraordinaire de ces êtres innommables.

Par Smaïn Laacher,  
Professeur de sociologie à L'université de Strasbourg,  
chercheur associé à l'Institut national d'études démographiques (Ined)

 | Action sociale | Citoyenneté

<http://blog.cnam.fr/anciennes-rubriques/grand-angle/migrants-et-migrations/dire-le-fait-migratoire-les-mots-et-leurs-enjeux>